

**Commune de
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général
du lundi 27 mai 2024**

Comptes 2023

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif aux comptes 2023

Monsieur le Président,
Madame la conseillère générale, Messieurs les conseillers généraux,

Conformément aux dispositions:

de la loi sur les communes, du 24 juin 2014 ;

de l'article 7.9 du règlement de la Commune de La Côte-aux-Fées, du 24 juin 2003 ;

Nous soumettons à votre approbation les comptes pour l'exercice 2023.

INTRODUCTION

Nous nous voyons contraints de vous présenter des comptes 2023 déficitaires comme le prévoyait le budget. Toutefois, nous avons réussi à réduire le déficit qui s'élève à Fr. 128'519.09 alors que le budget prévoyait Fr. 318'170.00. Un résultat encourageant et dû principalement à une amélioration des recettes fiscales.

Le Conseil communal reste toujours très vigilant dans ses dépenses et tente de trouver un équilibre durable entre les dépenses et les recettes. D'importants investissements prévus devront être financés et il appartient à nos autorités de continuer à œuvrer vers la recherche d'un équilibre budgétaire.

Nous n'apporterons pas de commentaires détaillés sur les comptes 2023 dans ce rapport. Ils ont été directement intégrés au détail du compte de fonctionnement.

0. ADMINISTRATION GENERALE

Ce chapitre présente une charge moins importante que prévue au budget 2023, dû principalement à une charge salariale moins importante que prévue.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier étant donné que les dépenses sont conformes aux prévisions voire en dessous.

2. FORMATION

Ce chapitre présente une légère augmentation de charges en lien avec les mutations des habitants (élèves qui arrivent ou qui repartent). Toutefois, ce chapitre reste une des principales raisons des charges importantes de nos comptes. Les charges des trois cycles représentent un montant de Fr. 504'048.00 soit 77,78 % du revenu des personnes physiques et nous n'avons aucun pouvoir décisionnel sur ces dépenses.

3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier étant donné que les dépenses sont conformes aux prévisions.

4. SANTE

La diminution des charges de ce chapitre est principalement en relation avec le compte 31300.00, prestations de services de tiers dans le contrôle des denrées alimentaires. Si ces contrôles ont eu lieu, la facture ne nous est pas encore parvenue.

5. SECURITE SOCIALE

Ce chapitre présente une diminution de charges due principalement à une baisse des charges de l'aide sociale et des subsides LAMal.

6. TRANSPORTS

On peut relever une diminution importante des coûts de ce chapitre due principalement à une diminution des charges de l'éclairage public et du déneigement. De plus, un entretien des routes important avait été réalisé en 2022, ce qui a permis un entretien plus léger en 2023 d'où une diminution de charges de Fr. 21'749.00.

7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT

71. Approvisionnement en eau

Les chapitres 7100 "Approvisionnement en eau – réseau La Côte-aux-Fées », 7106 "Approvisionnement en eau – réseau Mont-des-Verrières », 7200 "Protection des eaux" et 7303 " Déchets des entreprises" doivent s'autofinancer et n'ont donc aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Nous constatons que le résultat du compte de l'eau présente un bénéfice à hauteur de Fr. 44'805.39. Ce montant viendra en diminution de la charge au bilan par le compte 35100.00.

Le compte de Semver boucle avec un bénéfice de Fr. 28'101.10.

Le Compte de résultat de l'épuration voit apparaître un bénéfice de Fr. 25'482.00.

7301 Déchets des ménages

Il est à relever que la part relative au mandat avec Val-de-Travers pour les déchets est en légère diminution par rapport à 2022 et aux prévisions budgétaires.

Le Conseil communal continue sa politique très stricte de gestion des déchets qui contribue au bon résultat de ce chapitre.

Nous vous rappelons que la part de l'impôt qui couvre ce chapitre est actuellement de 20%.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de remarques particulières pour ce chapitre

9. FINANCES ET IMPOTS

L'année passée, nous vous présentions le tableau ci-dessous pour illustrer la baisse des revenus fiscaux sur le bénéfice des personnes morales. Cette année, nous constatons enfin une augmentation des rentrées fiscales ce qui contribue au résultat moins catastrophique que prévu :

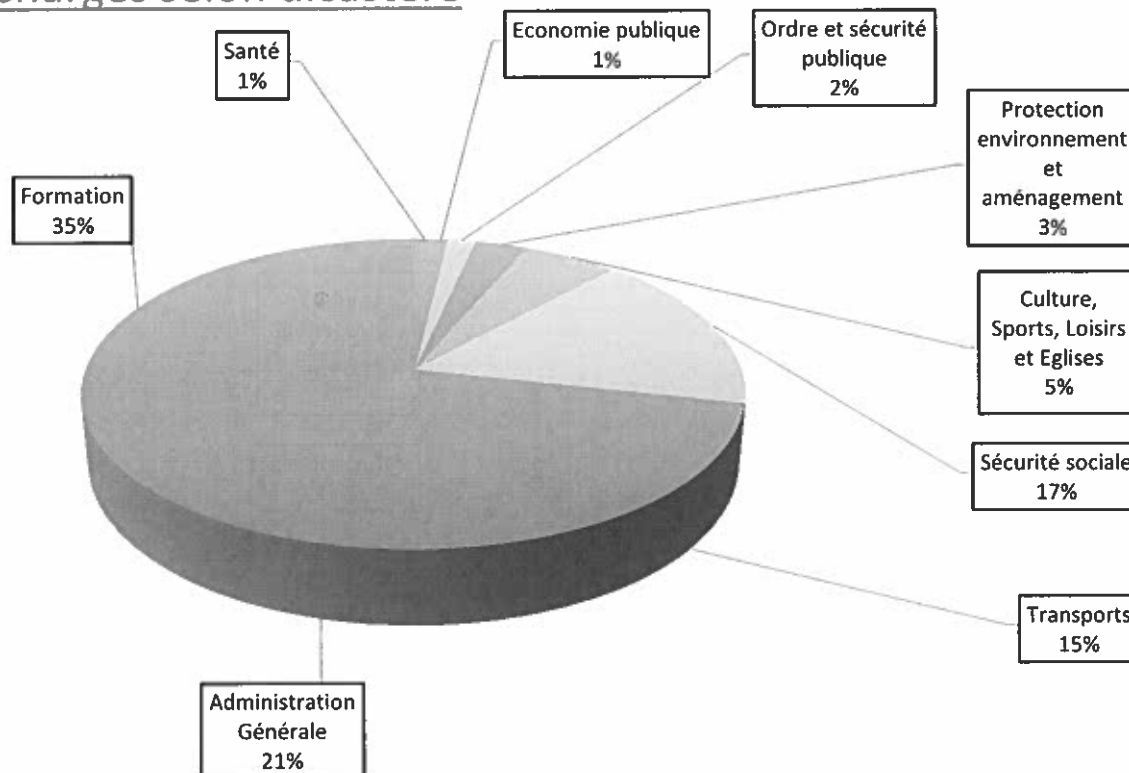
2011	Fr. 476'000.00	2017	Fr. 54'000.00	2023	Fr. 157'678.25
2012	Fr. 514'000.00	2018	Fr. 84'000.00		
2013	Fr. 350'000.00	2019	Fr. 64'500.00		
2014	Fr. 255'000.00	2020	Fr. 29'000.00		
2015	Fr. 147'000.00	2021	Fr. 18'566.45		
2016	Fr. 73'000.00	2022	Fr. 11'503.48		

Nous avons également pu constater une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques d'un montant de Fr. 68'018.00, ce qui est encourageant.

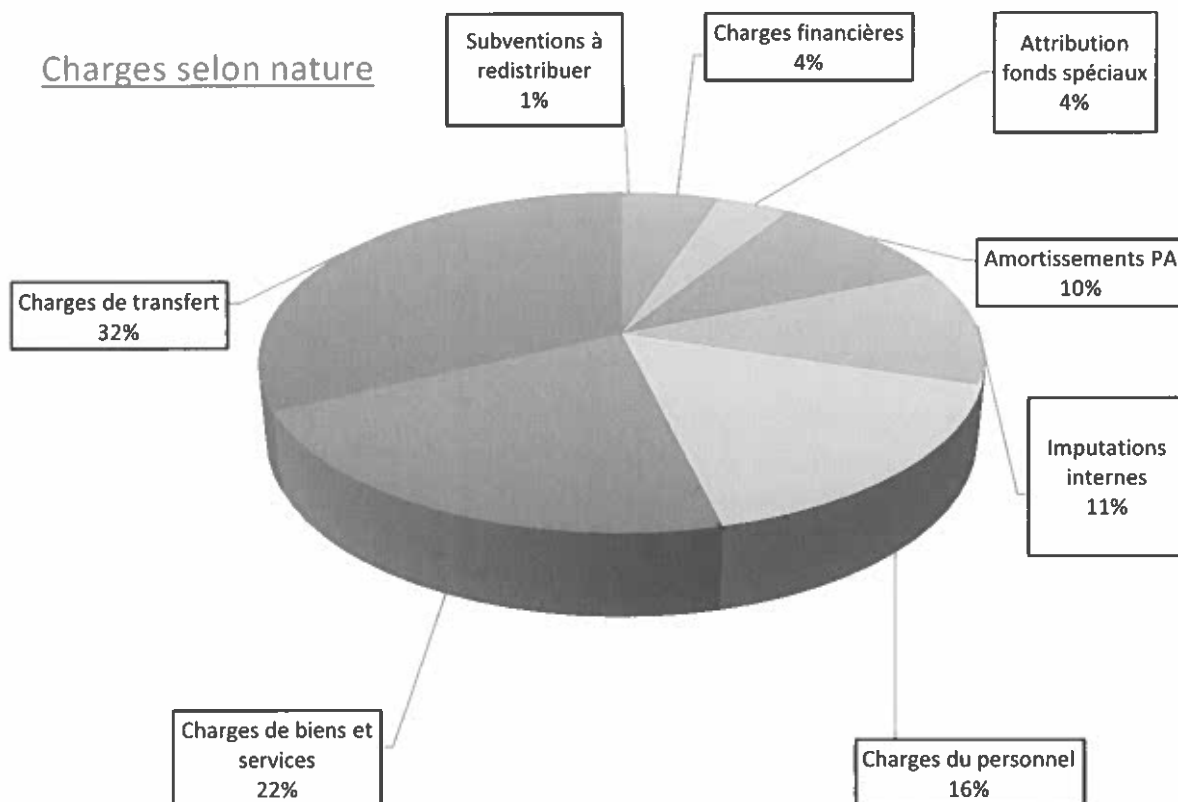
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET DES RECETTES DES COMPTES 2023

Afin de vous donner une vision globale, nous avons effectué quatre graphiques indiquant le pourcentage respectif des principales charges et recettes des comptes.

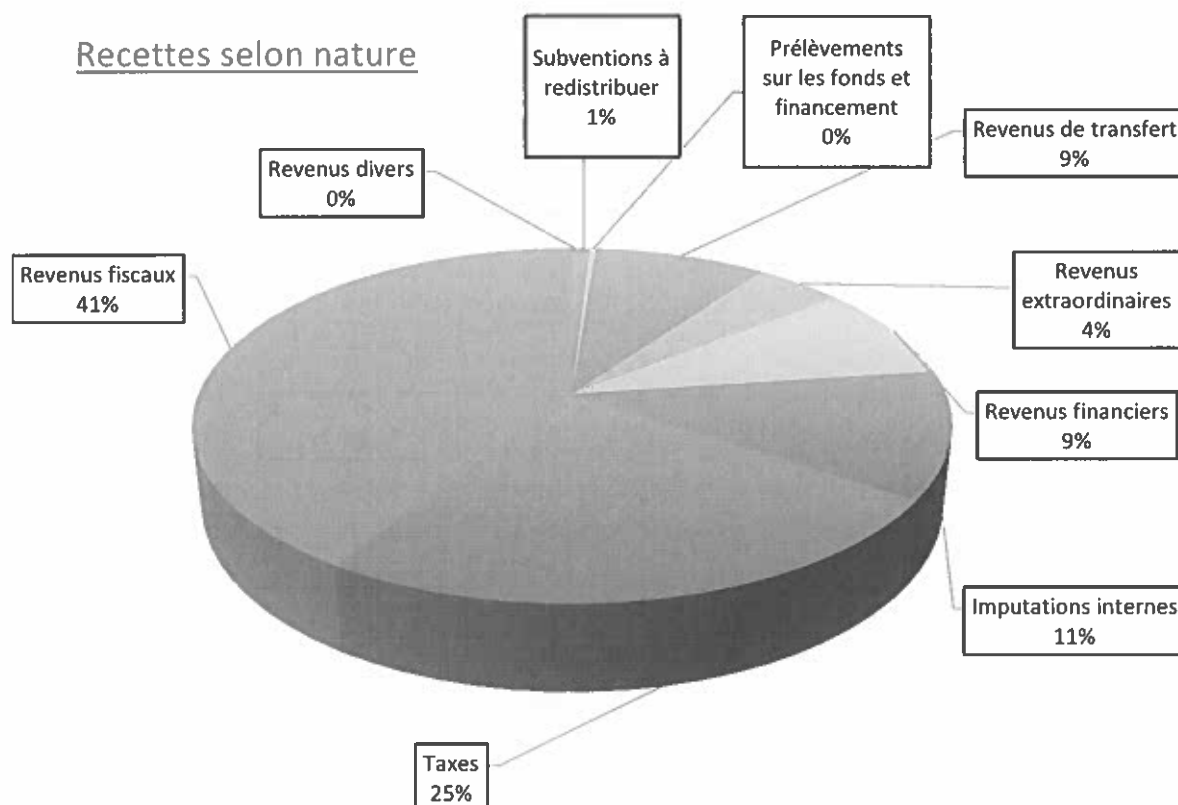
Charges selon dicastère



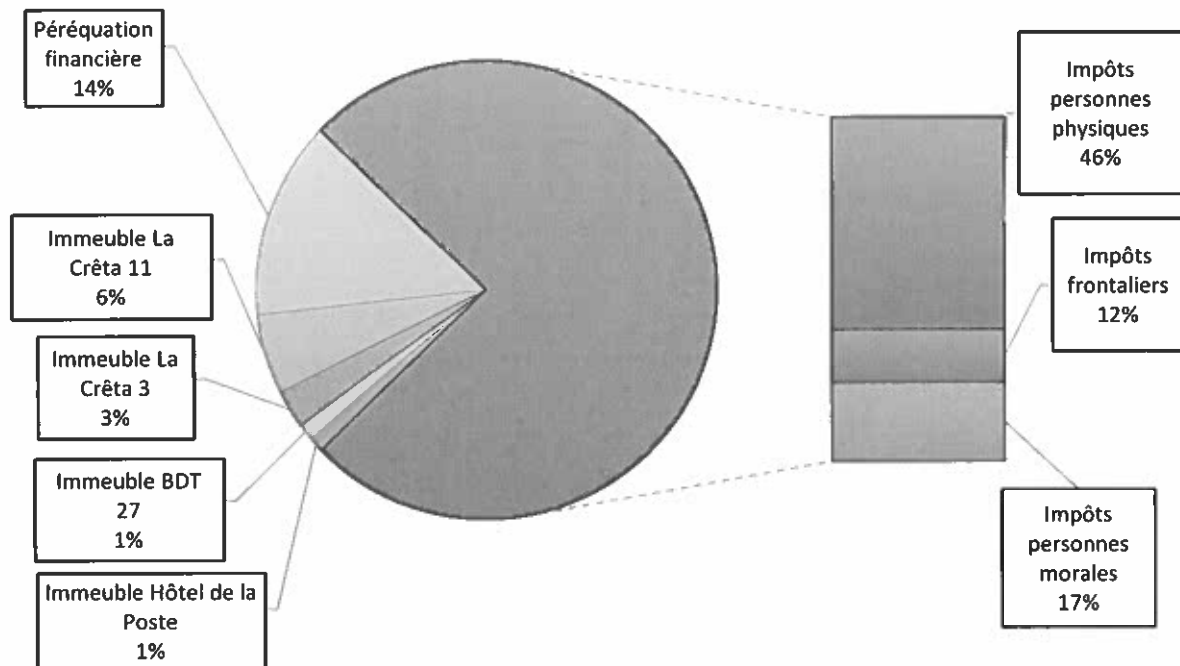
Charges selon nature



Recettes selon nature



Recettes selon fonction



CONCLUSIONS

Nous vous encourageons à prendre connaissance du rapport très complet de l'organe de révision, Fiduciaire Deuber et Beuret, qui vous donnera tous les renseignements détaillés sur les comptes 2023. Ce rapport a été annexé à l'exemplaire de comptes qui vous est remis.

Les comptes se soldent par un déficit qui reste important de Fr. 128'519.09. On constate une nette amélioration due aux rentrées fiscales.

Le montant des amortissements pour l'année 2023 s'élève à Fr. 312'820.00 dont un montant de Fr. 135'700.00 pour le patrimoine administratif.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez encore vous poser sur les comptes de l'exercice 2023.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2023 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un déficit de Fr. 128'519.09.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame la conseillère générale et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 27 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Laurent Piaget

Willy Gerber

Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du 27 mai 2024 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 3'045'927.94
Revenus d'exploitation	Fr. 2'668'782.44
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 377'145.50
Charges financières	Fr. 154'087.50
Produits financiers	Fr. 267'013.91
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -112'926.41
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr. 264'219.09
Charges extraordinaires	Fr. 0.00
Revenus extraordinaires	Fr. 135'700.00
Résultat extraordinaires (3)	Fr. -135'700.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr. 128'519.09

- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr. 139'092.35
Total des recettes	Fr. 0.00
Investissements nets	Fr. 139'092.35

- c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr. 0.00
Total des recettes	Fr. 0.00
Investissements nets	Fr. 0.00

- d) le bilan au 31 décembre 2023

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 27 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand



